



Aborder la question des personnes sans papiers au Parlement francophone bruxellois

Retour sur les débats du 30 novembre 2017

novembre 2017


CIRÉ

Sommaire

Introduction	3
Travail	4
Études et équivalences des diplômes	4
Santé	5
Conclusion	5

Introduction

Chaque mois, le Parlement francophone bruxellois accueille des organisations de la société civile dans le cadre d'un Jeudi de l'Hémicycle. La matinée du jeudi 30 novembre 2017, organisée par la CSC, la FGTB, le CIRÉ et la Coordination des sans-papiers de Belgique, était consacrée aux droits et à l'intégration des étrangers à Bruxelles, y compris les sans-papiers. Près de 160 personnes y participaient, dont onze parlementaires de quatre partis (plus une indépendante).

Intégration ? Droits ? Sans-papiers ? Certains, sans doute, se diront que cela ne va pas ensemble, que le parcours d'intégration, tel qu'il est institutionnalisé, ne concerne que certaines catégories d'étrangers, et pas les sans-papiers. Pourtant, être intégré dans une société, c'est en faire partie et être reconnu comme en faisant partie, donc jouir concrètement des mêmes droits que les autres membres de cette société. Se concentrer sur les sans-papiers, c'est aborder la question des droits selon le point de vue de ceux et celles qui en sont les plus exclus.

L'intégration passe donc par les droits qui, eux, se conquièrent par l'action collective¹, impliquent un combat culturel pour faire changer les esprits² et doivent être appréhendés de manière combinée et globale³. Ces droits s'appliquent aussi aux sans-papiers, qui sont souvent présentés comme profiteurs et indésirables alors qu'ils font partie de notre société⁴. Défendre les droits de tous implique donc de se débarrasser de la vision actuelle – fermée et restrictive – des migrations, de mettre en place les conditions d'une réelle application des droits, et en particulier d'un droit du travail qui protège les travailleurs, et d'instaurer un mécanisme de régularisation fondé sur des critères clairs et permanents⁵.

Bref, il faut prendre le contrepied de la situation actuelle, qui laisse les sans-papiers, et en particulier les femmes, dans l'exclusion, la précarité, l'exploitation, le non-droit, l'absence de perspective, l'angoisse et la dépression⁶. Il faut aussi se rendre compte que la société dans son ensemble retirerait un avantage certain de la régularisation de leur situation de séjour et de travail, ne fût-ce qu'en termes de financement de la sécurité sociale⁷.

1 Interventions de Philippe Vansnick, secrétaire fédéral adjoint de la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, et de Nénette Kuka Ndorane, Comité des femmes sans-papiers.

2 Interventions d'Alain Maron, député Écolo, et d'André du Bus de Warnaffe, député cdH.

3 Intervention de Julie de Groote, présidente du Parlement francophone bruxellois.

4 Intervention de Sotieta Ngo, directrice du CIRÉ.

5 Intervention d'Éric Buysens, directeur du service d'étude de la FGTB de Bruxelles.

6 Intervention de Nénette Kuka Ndorane.

7 Intervention de Mamadou Diallo, Voix des sans-papiers.

Travail

Les sans-papiers occupent des fonctions qui répondent à des besoins sociaux ou économiques, mais ils n'ont pas accès à la protection et aux droits des travailleurs. En particulier, les femmes sans-papiers pallient une pénurie structurelle de main d'œuvre dans des secteurs précaires. Cette pénurie résulte du caractère mal rémunéré et mal reconnu du travail dans ces secteurs, notamment du travail domestique, de la garde des enfants, des malades et des personnes âgées, mais aussi du démantèlement des services aux personnes⁸. La satisfaction des besoins dans ces secteurs est donc assurée, tant bien que mal, par le recours à la « Global Care Chain », fondée en grande partie sur une main d'œuvre principalement féminine qui n'est ni reconnue, ni tolérée, ni comptabilisée, ni formalisée. Les travailleuses de ces secteurs sont en outre fragilisées par leur isolement et leur difficulté à s'organiser collectivement. Elles sont rendues particulièrement invisibles. Cette situation, qui résulte de la combinaison de nombreuses inégalités de droits, génère de l'exclusion et de l'exploitation et, de ce fait, des inégalités sociales⁹.

Études et équivalences des diplômes

Les inégalités de droits, dont les personnes sans-papiers mais aussi des étrangers en séjour régulier sont victimes, touchent aussi les questions de l'accès aux études et d'équivalence des diplômes. Le diplôme est déterminant dans l'insertion sur le marché du travail. Beaucoup d'offres d'emploi concernent des profils qualifiés¹⁰. Or, les personnes qui veulent faire reconnaître leurs diplômes obtenus à l'étranger font face à de fortes exigences, à des coûts élevés et à des délais importants. Les diplômes obtenus dans certains pays tels que la RDC font l'objet d'une rétrogradation systématique et non-justifiée. L'accès à l'université est conditionné à l'obtention d'un visa étudiant. Les sans-papiers n'y ont pas accès. Les étudiants étrangers doivent payer un minerval jusque quinze fois plus élevé que le montant demandé aux citoyens belges ou de l'Union européenne.

Des telles restrictions nuisent fortement à l'intégration et à l'insertion des étrangers et contribuent à un gaspillage du capital culturel et humain des migrants. Elles confinent de nombreux étrangers dans des fonctions nettement inférieures à leur niveau de qualification et de compétence. Ceci nuit à la création d'emplois peu qualifiés, accroît la concurrence pour les emplois peu qualifiés existants et aggrave les inégalités sociales¹¹.

8 Intervention d'Eva Jiménez, CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

9 Interventions d'Eva Jiménez, de Nénette Kuka Ndorane et de Mikaël Franssens, CIRÉ.

10 Intervention de Laureta Panxhaj, service Travail, équivalences et formations du CIRÉ.

11 Intervention de Mikaël Franssens sur la base, notamment, de Martin Kahanec, Klaus Zimmermann, « International Migration, Ethnicity and Economic Inequality » IZA DP n°3450, Institute for the Study of Labor, April 2008.

Santé

En matière de soins, les sans-papiers n'ont accès qu'à l'aide médicale urgente. En pratique, ce droit déjà très restreint est rendu particulièrement difficile à faire valoir parce que ses modalités varient très fortement d'une commune à l'autre, les délais d'attentes sont longs et le remboursement des frais est long et compliqué. Une telle situation nuit clairement à la santé des sans-papiers, mais aussi à la santé publique et aux finances publiques¹².

Conclusion

Les multiples inégalités touchant les personnes en situation irrégulière et abordées lors de cette séance du Jeudi de l'Hémicycle au Parlement francophone bruxellois sont un facteur d'exclusion, d'exploitation et d'inégalités sociales, et sont de ce fait contraires à l'intégration. Face à cela, il s'agit de replacer les droits humains et l'égalité au cœur des politiques¹³.

Réduire ces inégalités de droits implique notamment de se doter d'un cadre juridique et d'outils adéquats, d'instaurer un mécanisme effectif de défense du droit du travail (y compris pour les travailleurs sans papiers), de définir une politique de migration ouverte prévoyant des voies d'accès au séjour légal (y compris pour les personnes qui se trouvent déjà sur le territoire), d'instaurer une politique de régularisation fondée sur des critères clairs et mise en œuvre par une commission indépendante, de tenir compte des spécificités de genre, notamment en matière de travail, et de réformer certaines mesures spécifiques, relatives en particulier à l'aide médicale, aux permis de travail, à l'accès aux études, à la reconnaissance des diplômes et à la valorisation des compétences.

Pour les mandataires politiques, ce changement se fait aussi en plaçant la question à l'ordre du jour dans l'espace public, en racontant en quoi la migration est une réussite¹⁴, en réaffirmant notre responsabilité à l'égard des personnes qui fuient la guerre et la misère¹⁵, en prenant ses responsabilités politiques, même quand cela peut heurter une certaine opinion publique et en faisant œuvre d'éducation permanente¹⁶.

Plusieurs signes sont porteurs d'espoir d'une évolution des mentalités. Ces signes sont par exemple le succès de mobilisation de la manifestation du 12 novembre 2017¹⁷, la tenue même de cette matinée dans l'enceinte même du Parlement¹⁸, le développement de la campagne Communes hospitalières¹⁹, et le nombre important de citoyens qui s'impliquent dans la plateforme citoyenne²⁰.

13 Intervention de Serge Bagamboula, Coordination des sans-papiers de Belgique.

14 Intervention de Fabian Maingain, député Défi.

15 Intervention de Jamal Ikazban, député PS.

16 Intervention de Véronique Jamouille, députée PS.

17 Rappelé par Joseph Burnotte, FGTB et Cepag.

18 Interventions de plusieurs parlementaires dont Alain Maron, André du Bus de Warnaffe, Jamal Ikazban et Fabian Maingain.

19 Intervention d'Alain Maron.

20 Intervention de Jamal Ikazban.

12 Intervention de Pietro Tosi, MOC.



Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- BePax
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)